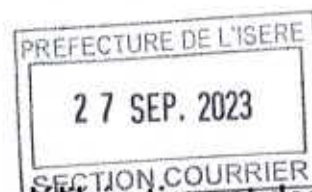




ISERE
38360 NOYAREY



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 septembre 2023

DELIBERATION N°2023-033

L'an 2023, le 25 septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Sandrine CURTET À Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN À Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/07/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17/07/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-033 : Budget communal : taxes et produits irrécouvrables admis en non-valeurs

Gérard FEY, Rapporteur

SOULIGNE que le Service de Gestion Comptable de Fontaine a informé la commune que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant soit parfois insolvables, soit introuvables malgré ses recherches. Dans le cas présent, il s'agit de créances prescrites depuis plusieurs années.

Ainsi, il convient de demander l'admission en non-valeurs de 3 titres datant de 2005 à 2012 pour un montant total de 201,24 euros, selon le tableau ci-dessous :

Titres de recettes :

TYPE_PIECE	NUM_PIECE	EXERCICE	NUM_LIGNE	CODE_PRO	MT_LIGNE	RAR_PRINC	RAR_FRAIS	RESTE_A_EM	DATE_PRESCRIP	DATE_DERN_EMARC
titre(s) ordinaire(s)	318	2005	1	300	63,79	3,25	0	3,25	11/10/2010	11/10/2006
titre(s) ordinaire(s)	129	2006	1	300	362,69	163,65	11	174,65	11/10/2010	11/10/2006
titre(s) ordinaire(s)	577	2012	1	300	23,34	23,34	0	23,34	09/02/2017	
								201,24		

PROPOSE qu'au vu de l'état des non-valeurs transmis par le comptable public, d'admettre les titres ci-dessus en non-valeurs pour un montant cumulé de 201,24 euros ;

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal communal 2023 et qu'un mandat sera émis à l'article 6541.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE et **VALIDE** l'état des taxes et produits irrécouvrables d'un montant cumulé de 201,24 euros, transmis par le Service de Gestion Comptable de Fontaine ;

DIT que les dépenses sont inscrites à l'article 6541 du budget principal 2023.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Abstentions : 3: Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN.

Affiché le : 27/09/2023

Reçu en préfecture le : 27/09/2023

Exécutoire le : 27/09/2023

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/09/2023

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

